



Réponse du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, à la question parlementaire n°4449 du 14 juillet 2026 des honorables députés Georges Engel, Ben Polidori et Franz Fayot au sujet de l'impact du centre de données Google de Bissen sur les coûts du réseau électrique

1. Le gouvernement, respectivement le gestionnaire de réseau compétent, estime-t-il que l'implantation de Google à Bissen entraînerait une hausse ou une baisse des coûts de réseau pour les autres clients ?

Sur base d'hypothèses admises pour le centre de données en question, on peut s'attendre à une baisse des coûts de réseau induite par le projet pour les autres clients. Toutefois, compte tenu des coûts d'extensions nécessaires à la suite de l'implantation de plusieurs nouveaux centres de données, on ne peut pas conclure qu'une telle expansion entraînera généralement une baisse des coûts de réseau.

2. Sur quels chiffres, hypothèses et bases de calcul (par exemple le besoin d'investissement estimé pour le renforcement du réseau, la contribution attendue du centre de données à la couverture des coûts, la puissance de référence supposée) cette estimation se fonde-t-elle ?

L'estimation se fonde sur différentes hypothèses et scénarios quant à la consommation et à la puissance nominale escomptées par le centre de données en question et en fonction des coûts des différents niveaux de tension tels qu'approuvés par l'Institut Luxembourgeois de Régulation pour 2026 ainsi qu'avec le mécanisme de cascade actuellement en place pour l'allocation des coûts d'un niveau de tension vers les niveaux de tension en aval appliqué par les gestionnaires de réseaux.

En principe un centre de données se caractérise typiquement par une consommation plus ou moins constante durant toute l'année. Cette caractéristique permet de répartir les coûts sur un volume supplémentaire important, ce qui rend un tel projet susceptible à faire baisser les tarifs pour les clients, surtout au niveau de tension auquel il est raccordé.

3. Quelle est l'ampleur estimée — à la hausse ou à la baisse — de cette variation du tarif d'utilisation du réseau pour les autres consommateurs ?

L'ampleur de cette variation du tarif d'utilisation du réseau pour les autres consommateurs peut être estimée à une baisse d'environ 25 à 30% des frais pour l'utilisation du réseau sur le niveau de tension auquel le centre de données serait raccordé et à une baisse de 2 à 6% pour les niveaux de tension en aval de celui-ci.

Luxembourg, le 18/08/2026
Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme
(s.) Lex Delles